



Commune de Manonville

BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPAL – MAI/JUIN 2023

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 MAI 2023:

Présents : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, BERNARD Claude, THIERY Maud.

Secrétaire de séance : Nicolas LECOMTE

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 07/04/2023

Approbation à l'unanimité.

2 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas utiliser son droit de préemption urbain concernant les parcelles E96 et E453.

3 - AVENANT A LA CONVENTION DES ADS (Autorisations du Droit des Sols)

Suite à la loi pour l'accès au logement et à l'urbanisme rénové, dite loi ALUR, la commune de Manonville a signé une convention avec la communauté de communes des Terres Toulaises concernant l'étude des permis de construire depuis le 1^{er} janvier 2019 (sous-traitée aux services de la Ville de Toul).

Cette convention a été renouvelée au 1^{er} janvier 2022 pour une période de trois ans.

Le bilan financier de l'année 2022 ne permet pas de couvrir l'ensemble des frais engagés par la ville de Toul. C'est pourquoi, cette dernière propose une modification du mode de facturation actuel.

Chaque commune devra s'acquitter d'une cotisation annuelle (calculée par rapport au nombre de permis de construire instruits pour la commune sur les trois dernières années) puis devra payer chaque permis déposé dans l'année.

Ce qui correspond, pour la commune de Manonville, à une cotisation annuelle de 110 € puis 320 € par permis de construire.

Avenant voté à l'unanimité.

4 - TRAVAUX SUR LA VOIE ROMAINE.

Suite à la demande de plusieurs conseillers et riverains, la commune a demandé un devis pour combler les trous présents sur la voie romaine.

L'entreprise MT services a proposé un devis d'un montant de 2025.60€

Accepté à la majorité.

5 - QUESTIONS DIVERSES.

- Intégration paysagère de la station d'épuration :

La communauté de commune des Terres Tuloises laisse à la commune de Manonville, le choix de la couleur des cuves de la STEP.

Le choix s'est porté sur deux couleurs, ton pierre ou béton.

Le conseil s'est prononcé en faveur de la finition béton.

- Début des travaux d'assainissement :

Les travaux concernant la STEP se dérouleront de novembre 2023 à mai 2024.

Les travaux au sein de la commune commenceront deuxième partie du mois de juin 2023 par la route de Minorville, puis Faubourg Saint-Claude.

En mars 2024, les travaux se poursuivront rue Saint-Laurent et rue de la fontaine.

Le 30 mai s'est tenue une réunion d'information publique à la salle des fêtes, en présence des différents responsables de travaux.

- La réception des affouages a eu lieu le 10 juin.

- La commission communale des impôts directs (CCID) s'est réunie à la demande de la trésorerie de Toul le mercredi 17 mai.

- Réunion du conseil du SIS le 11 avril :

La participation de l'ensemble des communes au budget du SIS passe de 203 000€ à 243 000€ (augmentation de la masse salariale de 30 000€).

La séance est levée à 22h41.

Le prochain conseil aura lieu le 9 juin 2023.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023:

Présents : DOHR Hervé, GROSJEAN Véronique, GUENSER Michel, LECOMTE Nicolas, LEMOY Odile, LOISIL Vincent, MARCHAL François, BERNARD Claude, THIERY Maud.

Secrétaire de séance : Nicolas LECOMTE

1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12/05/2023.

Approbation à l'unanimité.

2 – ELECTION SENATORIALES : désignation d'un délégué et de trois suppléants.

Vu le décret numéro 2023-257 du 6 avril 2023, portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs.

Vu la circulaire préfectorale, Monsieur le maire indique que le bureau électoral est composé par les deux conseillers les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes.

Il s'agit de GUENSER Michel et de LEMOY Odile ainsi que de THIERY Maud et LECOMTE Nicolas. Monsieur le Maire assure la présidence du bureau.

- Election du délégué :

Odile LEMOY et Hervé DOHR se portent candidat.

Hervé DHOR élu à la majorité.

- Election des délégués suppléants :

Odile LEMOY, Nicolas LECOMTE et Michel GUENSER se portent candidat.

A la suite du vote Odile LEMOY, Nicolas LECOMTE et Michel GUENSER sont élus respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} délégué suppléant.

3 - ADRESSE DE LA STATION D'EPURATION.

La CCTT demande au conseil municipal d'attribuer un numéro et une rue à la station d'épuration. Le chemin d'accès à la STEP s'appelant « chemin des Landres », le conseil choisit à l'unanimité l'adresse suivante : 1, chemin des Landres.

4 - DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGIQUE DES ELUS LOCAUX.

Monsieur le Maire, rappelle au conseil municipal que depuis le 1^{er} juin 2023, chaque commune doit avoir son référent déontologique des élus locaux, celui-ci ne pouvant être un élu.

La communauté de commune Terres Toulaises propose un référent (Madame PERRIN Dominique) pour toutes les communes qui le souhaitent.

Le conseil municipal retient la proposition de la CCTT.

Le conseil demande des précisions sur les conditions de ce mandat.

5 - QUESTIONS DIVERSES.

- Assainissement :

Suite aux travaux sur la route de Minorville, une déviation sera mise en place par Noviant-aux-Prés jusqu'au mois de novembre.

- Travaux :

Un arrêté municipal a été pris, interdisant le stationnement sur le parking de la rue de la fontaine le 20 juillet 2023. Une coupure électrique sera effectuée ce jour de 09h00 à 14h30, les personnes concernées seront contactées par Enedis.

La séance est levée à 22h45.

Le prochain conseil aura lieu le 3 juillet 2023.

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer notre commune en ALERTE SECHERESSE.

Limitant ainsi l'usage de l'eau :

Sont interdits :

Le lavage des voitures.

Le remplissage des piscines.

L'arrosage entre 10 h et 18 heures.